

L'économie

« À la Réunion, c'est encore l'État qui décide de tout »

Alors que l'Adir (Association pour le développement industriel de la Réunion) vient de clôturer sa 38^e assemblée générale, Jérôme Isautier, son président, regrette le manque de prise en compte par l'Etat des solutions qui pourraient venir du territoire. Sur le prochain panier Lurel, il estime que l'effort de baisse des prix des produits locaux risque d'être « moins important » cette fois.



Jérôme Isautier, président de l'Adir: "L'autre problème essentiel, c'est le financement. On nous dit qu'il y a la BPI. Or, personne ne sait concrètement comment cela va fonctionner. Le système sera mis en place au 1er juillet 2014 (...) Nous risquons d'avoir une année blanche."

Le préfet a évité le sujet des exonérations de charges patronales, lors de l'assemblée générale de l'Adir vendredi dernier. Le regrettez-vous ?

Ce qui est flagrant c'est que le préfet a été chargé de faire la communication de l'Etat et ne s'est pas positionné en négociateur potentiel. On sait que le ministre Lurel ne souhaite pas revenir sur la question des exonérations puisqu'elle est arbitrée et que la messe est dite. Sauf que les 11 organisations (dont l'Adir) ne l'entendent pas de cette oreille. Nous comprenons la contrainte budgétaire, mais nous voulons qu'elle soit intelligente pour le territoire. Pénaliser par une loi sortie d'on ne sait où les agents de maîtrise et les cadres des secteurs prioritaires, c'est totalement contre-productif pour les entreprises réunionnaises. Il y avait sans doute d'autres solutions, comme amoindrir le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) dans certains endroits ou relever de 0,5 point le taux de TVA.

Diriez-vous, comme le préfet, que «l'environnement budgétaire est encourageant» ?

Non, on peut dire que l'environnement budgétaire est moins pire que prévu, mais on ne peut pas dire que cela soit encourageant. Dans le contexte de restriction, le budget de l'Outre-mer s'en sort au final un peu mieux que d'autres ministères, cela est vrai. Mais au-delà, ce que nous regrettons constamment c'est le manque de prise en compte des solutions qui pourraient venir du territoire. A la Réunion, on est encore un peu dans le schéma de l'Etat qui décide pour les populations, y compris les populations d'entreprises.

Que ferez-vous, acteurs économiques, si l'Etat ne vous entend pas ?

Il faut comprendre que nous ne demandons pas des aides pour les aides. C'est plutôt la modification des conditions qui pose un souci et non les conditions en elles-mêmes. Si demain l'Etat nous dit qu'il renchérit le coût de la main-d'œuvre en abaissant les niveaux d'exonérations de charges patronales sur les emplois intermédiaires, mais qu'en compensation les pouvoirs publics redonnent du pouvoir d'achat aux entreprises à travers des marchés publics réels, cela peut contrebalancer.

Mais dans les faits se pose un problème de calendrier. Il y a de bonnes orientations sur les marchés publics dont les conséquences risquent d'être décalées dans le temps alors que la punition sur les exonérations de charges, elle, est immédiate.

Jusqu'où êtes-vous prêt à aller ?

Ce n'est pas à moi, président de l'Adir, de prendre une décision. La plateforme des 11 organisations professionnelles le fera. Le principe c'est d'associer les responsables que sont nos parlementaires locaux à notre réflexion. Nous souhaitons que nos députés et sénateurs se mobilisent sur les questions économiques à l'occasion du prochain débat sur la loi de Finances au Parlement.

Vous les rencontrez cette semaine avec les autres représentants de la plateforme. Des amendements ont-ils été rédigés ?

À ma connaissance il n'y a rien de déjà écrit, mais il y aura sans doute des amendements. On ressent une bonne volonté de la part des parlementaires. Après il faudra voir si cette volonté se traduira par des faits.

«Le diable est dans les détails» a indiqué la Fedom à propos de la réforme de la défiscalisation qui, malgré la concertation, ne satisfait toujours pas l'ensemble des acteurs économiques. Partagez-vous cette vision ?

Sur la défiscalisation, la déclinaison du texte risque de ne pas traduire le principe établi. Si le seuil des 20 millions d'euros de chiffre d'affaires se porte au niveau de groupes d'entreprise et non sur les entreprises elles-mêmes, ce ne seront pas 107 sociétés conformes à l'expérimentation du crédit d'impôt, mais 300 à 350 concernées. Ce qui ne ressemble déjà plus à une expérimentation, mais à une obligation pour tout le monde. L'autre problème essentiel, c'est le financement. On nous dit qu'il y a la BPI. Or, personne ne sait concrètement comment cela va fonctionner. Le système

sera mis en place au 1^{er} juillet 2014. Cela veut dire que les investissements risquent d'être repoussés à 2015. Nous risquons d'avoir une année blanche.

À côté de la défiscalisation industrielle et le logement social, la FRBTP, la fédération des promoteurs et l'Adir demandent également un aménagement du Duflot Dom en faveur du logement intermédiaire, sur le principe d'un plafond à 18 000 euros (au lieu de 10 000 euros).

Sur la question du pouvoir d'achat, le bouclier qualité-prix (liste Lurel) doit bientôt être renégocié. La préfecture en tire un premier bilan positif. Quelle est le point de vue de la production locale ?

Il y a quelques impacts positifs pour des entreprises locales qui n'étaient jusqu'alors pas référencées dans les grandes surfaces, mais certaines sociétés déjà bien représentées ont enregistré des pertes sèches en baissant considérablement leurs prix.

La production locale est-elle prête à un effort de prix supplémentaire pour le prochain panier ?

L'effort risque d'être moins important, puisque l'essentiel sera fait si l'on arrive à maintenir des prix bloqués pour des produits qui passeront à la première à la deuxième liste. L'Adir fera le tour de ses adhérents, sur la base du volontariat, pour qu'il y ait autant ou un petit peu plus de produits locaux dans le panier.

Avenir de l'octroi de mer, attribution des fonds européens, les préoccupations des entreprises dépassent également le cadre des décisions nationales. Etes-vous davantage rassuré du côté de Bruxelles ?

Sur l'octroi de mer, je suis confiant pour la poursuite du dispositif appliqué à la Réunion au-delà de son échéance fixée au 30 juin 2014. La démonstration réalisée par la Région Réunion, avec le soutien de l'Etat et de l'Adir, sur la pertinence du régime a reçu un accueil favorable de la part de la commission européenne. Le nouveau dispositif sera mis en place d'ici le mois de juillet, la Région confirmera alors les nouveaux différentiels de taux qu'elle souhaite instaurer entre 2014 et 2020.

Concernant les fonds européens, il faut souligner le travail réalisé sur leur orientation grâce au partenariat entre l'Etat, la Région et le Département, en concertation avec les professionnels. Le problème dans ce dossier, c'est que l'ensemble des demandes est bien supérieur aux ressources disponibles. Il y aura donc des choix importants à faire et c'est très compliqué. Nous avons plaidé pour un fléchage en di-

rection des entreprises, et en particulier des industries.

Vous avez parlé de la préparation d'un plan pour la compétitivité des Outre-mer par le ministère des Outre-mer lors de l'assemblée générale de l'Adir. Pouvez-vous nous en dire davantage ?

Le ministère des Outre-mer réfléchit à un pacte pour la compétitivité en Outre-mer. C'est une démarche à laquelle nous sommes très favorables. J'ai insisté auprès de l'entourage du ministre pour que la notion de valeur ajoutée du territoire soit intégrée au concept. Il faut bien comprendre que la finalité de la création d'activité économique, c'est de résorber le chômage. Tout le monde a une conscience aigüe de cet enjeu. Il y a trois pistes pour y parvenir. La première, c'est le développement intrinsèque de la Réunion par de la consommation interne. C'est ce que l'on fait à l'Adir à travers Les nouveaux Défis ou la marque Nou la fé, c'est-à-dire faire comprendre aux Réunionnais que nous sommes responsables de notre propre développement par nos actes de consommation. La deuxième piste, c'est de remplacer un maximum d'importation par des produits locaux. Sur ce point, il y a encore énormément à faire. Il faut que les donneurs d'ordres publics et privés jouent davantage le jeu de la production locale.

Il faut aussi une politique de communication de la puissance publique au sens large, pour que les projets soient largement communiqués aux prestataires.

La troisième voie c'est l'export. L'idée c'est de mettre en relation les petites entreprises intermédiaires et industrielles de la Réunion avec leurs homologues mauriciens et malgaches pour aller investir en Afrique. Il y a tout un savoir-faire que nous pouvons apporter notamment en Afrique de l'Est. Bien sûr des freins existent : il faut de la volonté, il faut des outils, il y a le soucis des assurances sur ces marchés pas toujours solvables. Mais les choses bougent, notamment grâce au rôle qu'est en train de jouer la Coface.

Comment voyez-vous l'année 2014 ?

La reprise de confiance ne se fera qu'à travers des lois européennes claires, des soutiens à l'investissement limpides et une politique volontariste des marchés publics en faveur de la production locale. Si ce triptyque est réuni, je crois qu'on peut avoir de l'espoir pour 2014.

Propos recueillis par Thomas Lauret

La hausse continue des prix alimentaires nourrit durablement l'inflation

Entre 2000 et 2012, les produits de ce secteur ont augmenté de 32% alors que l'inflation n'a progressé que de 24% sur la même période selon l'Insee. Les mauvais chiffres de ces 12 derniers mois confirment cette tendance structurelle qui pénalise d'abord les ménages les plus modestes.

Deux baisses symboliques de 0,7% et de 0,1% en 2003 et 2004. A l'exception de ces deux années atypiques, les prix de l'alimentation ont grimpé en flèche au cours de ces 12 dernières années. Entre 2000 et 2012, la hausse cumulée est estimée à 32% par l'Insee, un chiffre supérieur de 8 points à l'inflation constatée sur l'ensemble des postes de dépenses (services, produits manufacturés, énergie...) au cours de cette même période (24%).

Au moment où l'État s'appête à réunir producteurs et distributeurs pour discuter de l'élaboration de la nouvelle liste Lurel, ces statistiques sont maniées avec une certaine appréhension par ceux qui s'appêtent à parti-

ciper aux discussions. En dépit des efforts déployés par les grandes enseignes et leurs fournisseurs pour baisser les tarifs de 108 produits, le renchérissement des prix de l'alimentation s'est accéléré depuis un an. En glissement annuel, c'est-à-dire d'août 2012 à août 2013, l'augmentation atteint 3,7%.

PAS DE RÉPIT EN 2013

A titre de comparaison, l'inflation a été limitée à 1,5% durant cette période. Si les courbes des produits frais sont par nature erratiques (+ 25,6% en 2002, - 11,8% l'année suivante), celle concernant les autres postes de

l'alimentation (sucre, confitures, chocolat, pain, céréales, boissons alcoolisées...) poursuit son inexorable ascension. Sur un peu plus d'une décennie, la progression est de 35%. Le passage du franc à l'euro au 1^{er} janvier 2002 et l'explosion du cours des matières premières sont déjà avancées par certaines organisations professionnelles pour justifier cette évolution, mais les écarts constatés avec la métropole tout au long de ces années laissent sceptiques les associations de consommateurs. Sous la pression de la concurrence la hausse des prix de l'alimentation n'a par exemple été que de 1,8% au cours de ces 12 derniers mois en métropole. Les chiffres de l'Insee fournissent d'autres indica-

tions précieuses sur le poids de l'alimentation dans l'inflation. En 2002 ce poste budgétaire contribuait à hauteur de 60% à la hausse des prix observée sur cette année. Depuis ce rapport s'est progressivement réduit avant de franchir à nouveau la barre des 50% l'année dernière. En août 2013, dernier bulletin publié par l'Insee, les prix de l'alimentation ont encore augmenté de 0,7% alors que l'indice global reculait de 0,3%.

Dans son bilan économique 2012 publié au début de la semaine dernière, l'Insee tire une nouvelle fois les conséquences de ces évolutions croisées. L'augmentation des prix alimentaires affecte d'abord les 10% des ménages les plus pauvres dont le budget

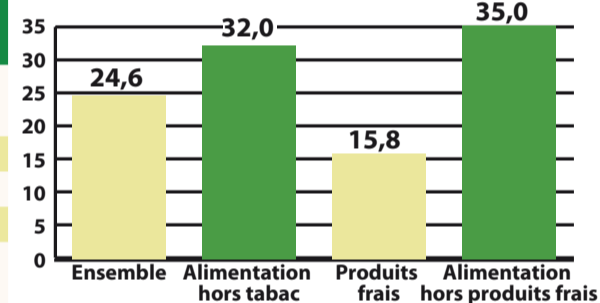
consacré à ces dépenses est proportionnellement plus élevé que la moyenne locale. L'institut national estime à 17,5% le poids de l'alimentation dans les budgets des familles. Victimes d'une sorte de double peine, ces ménages subissent aussi la hausse des prix des services dans certains secteurs. Les tarifs de l'eau, des loyers et de l'enlèvement des ordures ménagères (+2,8%) ont impacté négativement le pouvoir d'achat de ces catégories sociales l'année dernière. 2013 ne réserve pour l'instant aucune bonne surprise. Avec une inflation qui sera vraisemblablement plus élevée qu'en 2012, l'Insee s'attend à un nouveau creusement des inégalités

Florent Corée

Évolution des prix sur 12 ans

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Variations des moyennes annuelles en %													
Ensemble	2,0	2,3	2,7	1,1	1,7	2,2	2,6	1,4	2,9	0,5	1,5	2,5	0,9
Alimentation hors tabac	0,8	1,4	6,7	-0,7	-0,1	1,3	2,2	2,5	6,6	2,2	0,7	2,7	2,7
Produits frais	4,7	-1,4	25,6	-11,8	-5,1	1,2	3,7	6,7	-1,1	0,7	-3,7	3,2	0,6
Alimentation hors produits frais	0,0	2,1	2,7	2,2	1,1	1,3	1,9	1,8	8,0	2,4	1,4	2,5	3,0

Inflation 2000 - 2012 en %



Adamelec élu meilleur point de collecte de lampes usagées

L'entreprise Adamelec de Sainte-Clotilde a été élue meilleur point de collecte 2012 de lampes usagées, parmi tous les distributeurs professionnels de la Réunion. Quelque 1329 kilos de lampes et néons ont ainsi été récupérés. C'est Recylum, l'éco-organisme à but non lucratif en charge de la collecte et du recyclage des lampes et des équipements électriques professionnels du bâtiment, qui lui a remis ce titre.

Chaque année, pour valoriser dans toutes les régions françaises l'effort de ses partenaires de collecte des lampes et néons usagés, Recylum met en avant les meilleurs d'entre eux dans chaque catégorie (déchèteries, grande distribution et distributeurs professionnels).

Cette implication des distributeurs professionnels incite les électriciens à reprendre les équipements électriques de leurs clients et à venir les déposer gratuitement dans des bacs de collecte mis à leur disposition. Cet engagement se matérialise par l'adhésion à la Charte éco-responsable de Recylum que plus de 8 000 entreprises ont déjà signé. En 2012, plus de 1240 tonnes de lampes ont été collectées via le réseau des distributeurs professionnels, soit une progression de plus de 50% en 5 ans (560 tonnes récupérées en 2007).

Wespoint et Macé : le temps des noces d'or

En 1963, Louis Macé, PDG du groupe éponyme et Franck De la Rivière, président fondateur de l'entreprise Wespoint faisaient connaissance au restaurant le Mandarin à Saint-Denis.

Le début d'une longue amitié qui allait se transformer en union professionnelle. 50 ans plus tard, le couple souffle toujours le chaud dans le secteur industriel du froid.

Macé Climatisation Froid Océan Indien (MCF OI) entreprise de 190 salariés, représentante de la marque Wespoint, est leader sur le marché de la climatisation. Plus de 6000 unités distribuées l'an dernier, soit 25% des ventes dans l'île. L'entreprise

est également spécialisée dans le gros électroménager (machine à laver, réfrigérateur), et compte une trentaine de clients frigoristes.

Pour marquer l'anniversaire de ce demi-siècle de partenariat fructueux, les dirigeants des deux groupes ont convié tous leurs collaborateurs de l'Océan Indien (trois îles voisines et six pays d'Afrique de l'Est) à un séminaire suivi d'un cocktail à l'hôtel Boucan Canot.

L'occasion de fédérer les équipes et d'évoquer les projets d'avenir. "Nous avons l'objectif de booster le développement des systèmes de climatisation centralisés auprès des professionnels (collectivités, hôpi-

taux, établissements scolaires)", indique Jérôme De la Rivière, président de Wespoint international, qui a rappelé l'attachement de son groupe à la Réunion, "notre partenaire familial historique".

Attachement partagé par le directeur général de MCF OI, Olivier Vadon, "heureux" d'assurer la continuité de "50 ans d'émotions partagées".

Outre l'activité froid-climatisation, MCF OI œuvre dans l'ingénierie industrielle, l'immobilier et le tourisme.

Toutes sociétés confondues, le groupe pèse un chiffre d'affaires de 32 millions d'euros.

V.B.



Les représentants de MCF OI et Wespoint réunis pour célébrer 50 ans de partenariat. (photo V.B.)